

N° du prêt (5)	Montant réaménagés (1) (2) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €	Quotité garantie en %	Durée de rembour- sement du prêt (en nombre d'échéances)	Date de 1ère échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuel en % (3)	Taux de période en % (3)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index en %	Règle de révision	Taux annuel de progressivité des échéances en %	Taux annuel de progressivité plancher des échéances en %	Taux annuel de progressivité de l'amortisse- ment en %	Intérêts moratoires	Pénalités et indemnités sur remboursement anticipé
1 (*)	2 499 313,78	0,00	0,00	100,00	27	01/01/13	A	3,72	3,72	Révisable Livret A	1,47	DR	0,00	S.O.	S.O.	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
3 (*)	3 240 498,13	0,00	0,00	100,00	39	01/01/13	A	2,05	2,05	Révisable Livret A	-0,20	SR	0,50	S.O.	S.O.	Taux LA + 6%	IF + pénalité 7%
6 (*)	1 793 580,71	0,00	59 528,85	100,00	19	25/12/12	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	5,30	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
8 (*)	1 147 584,75	0,00	164 216,78	100,00	13	25/10/12	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	5,30	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
12 (*)	1 605 131,71	0,00	40 535,02	100,00	20	01/01/13	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	5,30	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
15 (*)	14 061 216,84	0,00	0,00	100,00	39	15/11/12	A	2,85	2,85	Révisable Livret A	0,60	SR	0,50	S.O.	S.O.	Taux LA + 6%	IF + pénalité 7%
18 (*)	1 669 521,11	0,00	183 453,36	100,00	17	01/11/12	A	2,76	2,76	Révisable Livret A	0,51	DR	0,00	S.O.	5,30	Taux LA + 6%	IF + pénalité 7%
21 (*)	2 952 843,70	0,00	337 523,13	100,00	15	05/09/12	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	5,30	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
22 (*)	7 792 547,06	0,00	0,00	100,00	24	01/08/12	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	5,30	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
<b>Total</b>	<b>36 762 237,79</b>	<b>0,00</b>	<b>785 257,14</b>														

Ce tableau comporte 9 contrats

Montants exprimés en €

S.O. : Sans objet

Périodicité : A(Annuelle), S(Semestrielle), T(Trimestrielle)

IA : Indemnité actuarielle

IF : Indemnité forfaitaire

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Dont intérêts compensateurs refinancés

(3) Concernant les prêts à taux révisable, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date d'effet du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date d'effet du réaménagement

(4) Fixe

(5) Pour les prêts compactés(\*) , voir le détail des montants dans les annexes suivantes

SR : Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Taux du livret A ou de L'IPC).

DR : Le taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Taux du livret A ou de L'IPC).

DL : Le taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Taux du livret A ou de L'IPC), sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau ci-dessus

En outre, pour chacun des prêts indexés IPC, les taux d'intérêts sont révisés dans les conditions précisées ci-dessus, sans toutefois que le taux d'intérêt révisé puisse être inférieur à 0%

Date d'établissement du présent document : 24/05/2013

Date d'effet du réaménagement : 01/01/2012

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 2 à la délibération du conseil en date du .....

**Emprunteur** 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
**N° Prêt compacté** 1

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
1024100	2 378 400.81	0.00	0.00
1035143	120 912.97	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>2 499 313.78</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(A) (B) (C)

Capital total réaménagé **2 499 313.78** (A+B+C)

Ce tableau comporte 2 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif,  
sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 3 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 3

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
1159732	357 721.19	0.00	0.00
1160640	176 827.40	0.00	0.00
1160655	245 472.61	0.00	0.00
1167791	707 206.46	0.00	0.00
1170167	847 974.48	0.00	0.00
1170978	582 070.11	0.00	0.00
1176549	323 225.88	0.00	0.00
Total	3 240 498.13	0.00	0.00

Capital total réaménagé (A) (B) (C)  
3 240 498.13 (A+B+C)

Ce tableau comporte 7 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 4 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 6

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
253124	781 256.84	0.00	33 923.52
280903	820 011.26	0.00	23 991.06
414290	192 312.61	0.00	1 614.27
Total	1 793 580.71	0.00	59 528.85
	(A)	(B)	(C)
Capital total réaménagé	1 853 109.56	(A+B+C)	

Ce tableau comporte 3 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif,  
sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 5 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 8

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
902486	21 509.99	0.00	3 252.15
902487	113 695.56	0.00	17 189.96
902489	21 743.51	0.00	3 287.46
902492	305 474.23	0.00	40 649.22
902530	483 829.07	0.00	71 795.57
902532	201 332.39	0.00	28 042.42
Total	<b>1 147 584.75</b>	<b>0.00</b>	<b>164 216.78</b>
	(A)	(B)	(C)
Capital total réaménagé	<b>1 311 801.53</b>	(A+B+C)	

Ce tableau comporte 6 contrats  
Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif,  
sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 6 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 12

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
220736	525 742.42	0.00	17 537.76
445251	735 328.44	0.00	16 250.60
445604	344 060.85	0.00	6 746.66
Total	1 605 131.71	0.00	40 535.02
	(A)	(B)	(C)
Capital total réaménagé	<b>1 645 666.73</b>	(A+B+C)	

Ce tableau comporte 3 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 7 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012

N° Prêt compacté 15

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
1126735	347 737.38	0.00	0.00
1159728	1 383 043.85	0.00	0.00
1160634	879 395.11	0.00	0.00
1160651	702 146.52	0.00	0.00
1167788	3 793 338.98	0.00	0.00
1170165	2 884 858.33	0.00	0.00
1170976	2 341 878.13	0.00	0.00
1176546	1 728 818.54	0.00	0.00
Total	14 061 216.84	0.00	0.00

Capital total réaménagé 14 061 216.84 (A+B+C)

Ce tableau comporte 8 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 8 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 18

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
254804	590 423.27	0.00	68 311.26
255077	434 335.69	0.00	49 580.63
255188	33 426.47	0.00	3 453.81
255189	484 631.75	0.00	50 074.85
264981	59 304.45	0.00	5 563.17
265042	33 510.45	0.00	3 053.49
265052	33 889.03	0.00	3 416.15
Total	<b>1 669 521.11</b>	<b>0.00</b>	<b>183 453.36</b>
	(A)	(B)	(C)
Capital total réaménagé	<b>1 852 974.47</b>	(A+B+C)	

Ce tableau comporte 7 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 9 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 21

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
902371	370 163.08	0.00	41 629.64
902373	418 380.52	0.00	47 052.32
902374	428 182.43	0.00	48 154.67
902376	545 620.37	0.00	62 843.36
902377	296 130.46	0.00	34 107.65
902379	577 454.40	0.00	66 509.93
902380	249 051.02	0.00	28 685.14
1027922	67 861.42	0.00	8 540.42
Total	2 952 843.70	0.00	337 523.13
	(A)	(B)	(C)
Capital total réaménagé	<b>3 290 366.83</b>	(A+B)	

Ce tableau comporte 8 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif,  
sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 10 à la délibération du conseil en date du .....

**Emprunteur** 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
**N° Prêt compacté** 22

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
429287	2 467 065.75	0.00	0.00
429306	1 151 439.52	0.00	0.00
437745	2 844 774.96	0.00	0.00
441568	1 329 266.83	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>7 792 547.06</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Capital total réaménagé (A) (B) (C)  
**7 792 547.06** (A+B+C)

Ce tableau comporte 4 contrats  
Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

## CONVENTION

**PROJET**

### ENTRE LES SOUSSIGNES

- Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Agissant au nom et comme représentant de la dite Communauté Urbaine, en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté du -----

- Monsieur Franck CALDERINI agissant en qualité de Directeur Général de la Société Anonyme d'HLM COLIGNY dont le siège social est à Bordeaux 12 Boulevard Antoine Gautier (désignée ci-après « la Société ») nommé à cette fonction lors de la séance du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2010 agissant en exécution d'une décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2012

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, par délibération de son Conseil en date du -----, reçue à la Préfecture de la Gironde le-----, garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital de neuf emprunts d'un montant total de 36 762 237.79 €. à contracter par la Société Anonyme d'HLM COLIGNY auprès de la CDC dont les caractéristiques figurent en annexe 1 de la présente convention.

Ces prêts sont destinés à assurer le réaménagement par la caisse des dépôts et consignations du capital restant dû de 48 emprunts souscrits initialement auprès de ce même établissement (voir annexes 2 à 10 ci-jointes) dont la CUB avait donné sa garantie.

Si la Société ne se trouve pas en mesure de tenir ses engagements, la Communauté Urbaine de Bordeaux, sur simple demande écrite qui lui sera faite prendra ses lieux et place et règlera le montant des annuités à concurrence de la défaillance de la Société à titre d'avances remboursables ne portant pas intérêt. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie d'emprunt consentie et fixe à ce sujet, les rapports entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Société.

### ARTICLE I

Les opérations poursuivies par la Société, tant au moyen de ses ressources propres, que des emprunts qu'elle a déjà réalisés avec la garantie de la Communauté Urbaine ou qu'elle réalisera avec cette garantie, donneront lieu à la fin de chaque année à l'établissement, par la Société, d'un compte de gestion en recettes et en dépenses, faisant ressortir pour ladite année et par opération, le résultat propre à l'exploitation de l'ensemble des immeubles appartenant à la Société.

Ce résultat devra être adressé au Président de la Communauté Urbaine, au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

### ARTICLE II

Le compte de gestion défini au paragraphe I ci-dessus comprendra :

- au crédit : les recettes de toute natures auxquelles aura donnée lieu la gestion des immeubles et installations appartenant à la Société.
- au débit : l'ensemble des dépenses auxquelles aura donnée lieu ladite gestion, notamment les frais d'administration et de gestion, les charges d'entretien, de répartition, gardiennage, les impôts, les taxes, les charges d'intérêts et d'amortissement afférentes



aux emprunts contractés pour l'acquisition des travaux d'assiette, la construction, l'acquisition ou tous travaux des immeubles et installations.

A ce compte de gestion, devront être joints les états ci-après :

- État détaillé des frais généraux
- État détaillé des créanciers divers, faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux Établissements prêteurs, sur les échéances d'intérêts et d'amortissements contractés
- État détaillé des débiteurs divers faisant ressortir les loyers non payés

### ARTICLE III

Si le décompte de gestion ainsi établi est excédentaire, cet excédent sera utilisé à due concurrence, et dans le cas où la garantie de la Communauté Urbaine aurait déjà joué, à l'amortissement de la dette contractée par la Société, vis-à-vis de la Communauté Urbaine et figurant au compte d'avances ouvert au nom de celle-ci dans les écritures de la Société, suivant les conditions prévues à l'article V ci-après.

Si le décompte d'avance susvisé ne fait apparaître aucune dette de la Société, le solde excédentaire du compte de trésorerie sera employé conformément aux statuts de la Société.

Si du compte de trésorerie et de l'état détaillé des créanciers divers, il résulte que la Société n'a pas réglé tout ou partie des intérêts et amortissements échus d'emprunts garantis par la Communauté Urbaine et qu'elle ne dispose pas de disponibilités suffisantes pour y procéder, la Communauté Urbaine effectuera ce règlement entre les mains des prêteurs aux lieux et place de la Société, dans la mesure ou l'insuffisance des disponibilités constatées. Ce règlement constituera la Communauté Urbaine créancière de la Société.

### ARTICLE IV

De convention entre les parties, la Communauté Urbaine est habilitée à prendre, à tout moment à partir de la signature de la présente convention, et si elle l'estime nécessaire à la garantie de ses droits, une inscription à concurrence du montant des 9 emprunts soit 36 762 237.79 €, sur la reprise des biens donnés en garantie pour les prêts initiaux

Par voie de conséquence, la Société s'engage à ne consentir aucune hypothèque sur ces immeubles sans l'accord préalable de la collectivité.

Les biens donnés en garantie devront être assurés sans l'application d'une quelconque règle proportionnelle et pour leur valeur de reconstruction à neuf.

Pour justifier la valeur du gage offert et qu'aucune inscription nouvelle n'a été inscrite, la Société sera tenue de présenter, le 31 décembre de chaque année, un certificat de situation hypothécaire ayant moins de deux mois de date.

En cas d'insuffisance de valeur des sûretés offertes par suite d'inscription d'office ou pour toutes autres causes, la collectivité sera en droit d'exiger de nouvelles sûretés.



## ARTICLE V

Un compte d'avances communautaires de la Communauté Urbaine, sera ouvert dans les écritures de la Société.

Il comprendra :

- au crédit : le montant des remboursements effectués par la Société, le solde constituera la dette de la Société vis-à-vis de la Communauté Urbaine.
- au débit : le montant des versements effectués par la Communauté Urbaine, en vertu de l'article 3.

## ARTICLE VI

La Société sur simple demande du Président de la Communauté Urbaine devra fournir à l'appui du compte et des états visés à l'article 1<sup>er</sup>, toutes justifications utiles et notamment les livres et documents suivants : livre annuel des sommes à recouvrer, carnet annuel des engagements de dépenses, livres annuels de détails des opérations budgétaires, livres permanents des opérations aux services hors budget, le journal annuel et le grand livre annuel, le compte financier, le bilan et le projet de budget.

Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par Monsieur le Préfet, en exécution du décret-loi du 30 octobre 1935 de contrôler le fonctionnement de la Société, de vérifier sur sa caisse ainsi que ses livres de comptabilité et d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

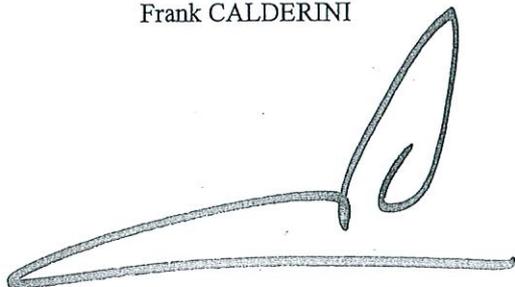
## ARTICLE VII

L'application du présent contrat se poursuivra soit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts déjà contractés ou à contracter avec la garantie communautaire, soit jusqu'au remboursement complet de la créance de notre établissement dans l'hypothèse où la garantie serait mise en œuvre.

Fait à Bordeaux, le  
En sept exemplaires

Pour la Société  
Le Directeur Général  
Frank CALDERINI

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux



## ANNEXE A LA DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Programme : refinancement par la caisse des dépôts et consignations du capital restant dû de 48 emprunts souscrits initialement auprès de ce même établissement (voir annexes 2 à 10 ci-jointes) dont la CUB avait donné sa garantie

Caisse prêteuse : Caisse Des Dépôts et Consignations

Montant des capitaux restant dûs des 48 emprunts : € 36 762 237.79

### BIENS AFFECTES EN GARANTIE

A la garantie des prêts locatifs à contracter auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations, avec la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 36 762 237.79€, la SA HLM COLIGNY s'engage envers la Communauté Urbaine de Bordeaux à affecter hypothécairement à la première demande de la Communauté Urbaine de Bordeaux, si celle-ci l'estime nécessaire à la garantie de ses droits, les immeubles ou terrains lui appartenant libres d'hypothèque, dont la désignation et la valeur figurent au bilan ci-dessous :

Les biens donnés en garantie pour les prêts initiaux sont affectés pour une valeur de 36 762 237.79€ au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux

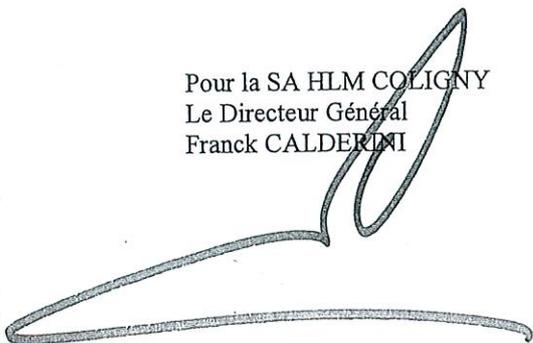
En garantie de l'opération :

Refinancement par la caisse des dépôts et consignations du capital restant dû de 48 emprunts souscrits initialement auprès de ce même établissement (voir annexes 2 à 10 ci-jointes) dont la CUB avait donné sa garantie

Fait à BORDEAUX, le 19 AVRIL 2013  
En sept exemplaires

Pour la SA HLM COLIGNY  
Le Directeur Général  
Franck CALDERINI

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux



COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

ANNEXE n°1 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS REAMENAGES PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

N° du prêt (5)	Montant réaménagés (1) (2) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €	Quotité garantie en %	Durée de remboursement du prêt (en nombre d'échéances)	Date de 1ère échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actualisé en % (3)	Taux de période en % (3)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index en %	Règle de révision	Taux annuel de progressivité des échéances en %	Taux annuel de progressivité de l'amortissement en %	Intérêts moratoires	Pénalités et indemnités sur remboursement anticipé
1 (*)	2 499 313,78	0,00	0,00	100,00	27	01/01/13	A	3,72	3,72	Révisable Livret A	1,47	DR	0,00	S.O.	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
3 (*)	3 240 498,13	0,00	0,00	100,00	39	01/01/13	A	2,05	2,05	Révisable Livret A	-0,20	SR	0,50	S.O.	Taux LA + 6%	IF + pénalité 7%
6 (*)	1 793 580,71	0,00	59 528,85	100,00	13	25/12/12	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
8 (*)	1 147 584,75	0,00	164 216,78	100,00	19	25/10/12	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
12 (*)	1 605 131,71	0,00	40 535,02	100,00	20	01/01/13	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
15 (*)	14 061 218,84	0,00	0,00	100,00	39	15/11/12	A	2,85	2,85	Révisable Livret A	0,60	SR	0,50	S.O.	Taux LA + 6%	IF + pénalité 7%
18 (*)	1 669 521,11	0,00	183 453,36	100,00	17	01/11/12	A	2,76	2,76	Révisable Livret A	0,51	SR	0,00	S.O.	Taux LA + 6%	IF + pénalité 7%
21 (*)	2 952 843,70	0,00	337 523,13	100,00	15	05/09/12	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
22 (*)	7 792 547,06	0,00	0,00	100,00	24	01/08/12	A	3,45	3,45	Révisable Livret A	1,20	DR	0,00	S.O.	Taux LA + 6%	IA+pénalité 7%
<b>Total</b>	<b>36 762 237,79</b>	<b>0,00</b>	<b>785 257,14</b>													

Ce tableau comporte 9 contrats

Montants exprimés en €

S.O. : Sans objet

Périodicité : A(Annuelle), S(Semestrielle), T(Trimestrielle)

IA : Indemnité actuarielle

IF : Indemnité forfaitaire

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Dont intérêts compensateurs refinancés

(3) Concernant les prêts à taux révisable, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date d'effet du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date d'effet du réaménagement

(4) Fixe

(5) Pour les prêts compactés(\*), voir le détail des montants dans les annexes suivantes

SR : Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Taux du livret A ou de L'IPC).

DR : Le taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Taux du livret A ou de L'IPC).

DL : Le taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Taux du livret A ou de L'IPC), sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau ci-dessus

En outre, pour chacun des prêts indexés IPC, les taux d'intérêts sont révisés dans les conditions précisées ci-dessus, sans toutefois que le taux d'intérêt révisé puisse être inférieur à 0%

Date d'établissement du présent document : 24/05/2013

Date d'effet du réaménagement : 01/01/2012

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 2 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 1

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
1024100	2 378 400.81	0.00	0.00
1035143	120 912.97	0.00	0.00
Total	2 499 313.78	0.00	0.00

(A) (B) (C)

Capital total réaménagé 2 499 313.78 (A+B+C)

Ce tableau comporte 2 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 3 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012

N° Prêt compacté 3

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
1159732	357 721.19	0.00	0.00
1160640	176 827.40	0.00	0.00
1160655	245 472.61	0.00	0.00
1167791	707 206.46	0.00	0.00
1170167	847 974.48	0.00	0.00
1170978	582 070.11	0.00	0.00
1176549	323 225.88	0.00	0.00
Total	3 240 498.13	0.00	0.00

Capital total réaménagé 3 240 498.13 (A+B+C)

Ce tableau comporte 7 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**  
**Annexe n° 4 à la délibération du conseil en date du .....**

**Emprunteur** 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
**N° Prêt compacté** 6

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
253124	781 256.84	0.00	33 923.52
280903	820 011.26	0.00	23 991.06
414290	192 312.61	0.00	1 614.27
Total	1 793 580.71	0.00	59 528.85

(A) (B) (C)

Capital total réaménagé 1 853 109.56 (A+B+C)

Ce tableau comporte 3 contrats  
Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 5 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 8

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
902486	21 509.99	0.00	3 252.15
902487	113 695.56	0.00	17 189.96
902489	21 743.51	0.00	3 287.46
902492	305 474.23	0.00	40 649.22
902530	483 829.07	0.00	71 795.57
902532	201 332.39	0.00	28 042.42
Total	1 147 584.75	0.00	164 216.78
	(A)	(B)	(C)
Capital total réaménagé	1 311 801.53	(A+B+C)	

Ce tableau comporte 6 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 6 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012

N° Prêt compacté 12

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
220736	525 742.42	0.00	17 537.76
445251	735 328.44	0.00	16 250.60
445604	344 060.85	0.00	6 746.66
Total	1 605 131.71	0.00	40 535.02

(A) (B) (C)

Capital total réaménagé **1 645 666.73** (A+B+C)

Ce tableau comporte 3 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif,  
sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 7 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 15

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
1126735	347 737.38	0.00	0.00
1159728	1 383 043.85	0.00	0.00
1160634	879 395.11	0.00	0.00
1160651	702 146.52	0.00	0.00
1167788	3 793 338.98	0.00	0.00
1170165	2 884 858.33	0.00	0.00
1170976	2 341 878.13	0.00	0.00
1176546	1 728 818.54	0.00	0.00
Total	14 061 216.84	0.00	0.00

(A) (B) (C)

Capital total réaménagé 14 061 216.84 (A+B+C)

Ce tableau comporte 8 contrats  
Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**  
**Annexe n° 8 à la délibération du conseil en date du .....**

**Emprunteur** 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
**N° Prêt compacté** 18

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
254804	590 423.27	0.00	68 311.26
255077	434 335.69	0.00	49 580.63
255188	33 426.47	0.00	3 453.81
255189	484 631.75	0.00	50 074.85
264981	59 304.45	0.00	5 563.17
265042	33 510.45	0.00	3 053.49
265052	33 889.03	0.00	3 416.15
<b>Total</b>	<b>1 669 521.11</b>	<b>0.00</b>	<b>183 453.36</b>

(A) (B) (C)

Capital total réaménagé **1 852 974.47** (A+B+C)

Ce tableau comporte 7 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 9 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012

N° Prêt compacté 21

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
902371	370 163.08	0.00	41 629.64
902373	418 380.52	0.00	47 052.32
902374	428 182.43	0.00	48 154.67
902376	545 620.37	0.00	62 843.36
902377	296 130.46	0.00	34 107.65
902379	577 454.40	0.00	66 509.93
902380	249 051.02	0.00	28 685.14
1027922	67 861.42	0.00	8 540.42
<b>Total</b>	<b>2 952 843.70</b>	<b>0.00</b>	<b>337 523.13</b>

Capital total réaménagé 3 290 366.83 (A+B+C)

(A) (B) (C)

Ce tableau comporte 8 contrats

Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Annexe n° 10 à la délibération du conseil en date du .....

Emprunteur 000041012 - SA D HLM COLIGNY n° 41012  
N° Prêt compacté 22

**REAMENAGEMENT DE LA DETTE PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

N° de contrat	Montant des capitaux restants dus (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €
429287	2 467 065.75	0.00	0.00
429306	1 151 439.52	0.00	0.00
437745	2 844 774.96	0.00	0.00
441568	1 329 266.83	0.00	0.00
Total	7 792 547.06	0.00	0.00

Capital total réaménagé 7 792 547.06 (A+B+C)

Ce tableau comporte 4 contrats  
Montant exprimés en €

(1) Montant dus par l'emprunteur à la date d'effet du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours